

Conditions générales de vente aux particuliers et aux professionnels

ARTICLE 1 – Champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent, sans restriction ni réserve à tout service régulier ou ponctuel (‘les Services’) proposés par la société CONCIERGERIE COTE OUEST (‘le Prestataire’) aux clients professionnels et non professionnels (‘Les Clients ou le Client’).

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

CONCIERGERIE COTE OUEST dont le siège social est 2 rue Pierre Lesca 64100 Bayonne) de SIRET 484021951 00039.

Les caractéristiques principales des Services consistent en des prestations générales de services de conciergerie, intendance, management, référencement, organisation de réceptions, assistance personnelle, mise en relation de personnel de maison pour les entreprises et les particuliers établis en France et à l’étranger, conformément au catalogue du Prestataire, par l’intermédiaire de professionnels et de l’agence Conciergerie Coté Ouest.

Le Prestataire intervient directement auprès de ses clients et les fournisseurs de produits et prestataires de services recherchés par ses Clients. Le Client devra par conséquent se référer aux conditions générales de vente dudit fournisseur pour la réalisation de la prestation envisagée lorsque les prestations de services seront réalisées par un prestataire extérieur pour la réalisation des missions proposées par Conciergerie Coté Ouest.

Le Client est tenu de prendre connaissance des présentes conditions générales de vente avant toute passation de commande d’un service ponctuel ou d’un carnet de services. Le choix et l’achat d’un Service est de la seule responsabilité du Client. Ces conditions s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d’autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l’objet de modifications ultérieures, la version applicable à l’achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d’un droit d’accès, de rectification, et d’opposition à l’ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l’adresse du Prestataire ci-dessus mentionnée. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l’établissement de Conditions de Vente Particulières.

Si le Prestataire ne se prévaut pas ponctuellement de l’une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente, cette tolérance ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l’une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 2 – Commandes

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l’objet d’une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client. Il appartient au Client de vérifier l’exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur. La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu’après acceptation de la commande par le Prestataire. La société CONCIERGERIE COTE OUEST se réserve le droit d’annuler ou de refuser toute commande d’un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d’une commande antérieure. Les prestations de services proposées par le Prestataire peuvent faire l’objet :

- D'une prestation ponctuelle sur devis personnalisé :
Offre sur mesure et personnalisée sur devis. Pour des services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente de Services en sera considérée comme définitive qu'après
 - établissement d'un devis par le Prestataire et envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par courrier électronique, SMS, courrier postal.... Les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 8 jours.
 - validation du devis et des autres modalités éventuelle de fourniture des Services par le Client par courrier électronique, SMS, courrier postal....

ARTICLE 3 – Tarifs

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la conclusion de l'achat par le Prestataire ou selon le devis établi par le Prestataire s'agissant des prestations « Sur-Mesure ». Les prix sont exprimés en Euros et Hors Taxe

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

En cas de prestation réalisée par un prestataire extérieur, les tarifs ne comprennent pas le coût de la prestation proprement dite qui aura été permise par l'intervention du Prestataire et qui ressortira exclusivement des relations entre le Client et le Fournisseur.

ARTICLE 4 – Conditions de paiement

S'agissant des prestations à la carte, le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, par virement, ou tout autre moyen prévu sur le devis proposé aux CLIENT préalablement à la réalisation de la prestation.

S'agissant des prestations issues d'un même client et intervenant régulièrement, un acompte de 30 % est à régler au moment de la commande afin de valider la mission et le solde intervient au plus tard 8 jours après la date de réception de la facture émise par email ou tout autre moyen.

S'agissant des prestations au forfait, le prix est payable en totalité selon les termes indiqués dans le devis et accepté par le CLIENT, préalablement à la réalisation de la prestation.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité et dans les conditions ci-dessus indiquées. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

4.3 - Défaut de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux pratiqué par la banque centrale européenne pour son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage du montant TTC du prix des Services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

En sus des indemnités de retard, par application des articles 441-6, I alinéa 12 et D 441-5 du Code de commerce, toute somme, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une

indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Ces pénalités et frais seront exigibles sur simple demande du Prestataire de services. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce forfait, le Prestataire de Services se réserve de demander une indemnité complémentaire sur justification.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 5 – Fourniture des Prestations

Les demandes de prestations sont formulées par SMS (n°06 95 11 49 89), ou par mail (contact@conciergerie-coteouest.com) ou via la demande de contact établie sur le site internet <http://www.conciergerie-coteouest.com>

dans le respect des délais de prévenance prévus à l'article 2.

Les coordonnées du fournisseur trouvées par le Prestataire seront communiquées au Client par téléphone ou mail avant l'expiration du délai imparti.

ARTICLE 6 – Responsabilité du Prestataire – Garantie

Le Client reconnaît expressément que Le Prestataire, n'est tenu qu'à une obligation de moyen et non de résultat en vue de la recherche du fournisseur ou de personnel sollicités par le Client afin de réaliser les prestations demandées. De même, le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure habituellement reconnue par la jurisprudence française.

Dans le cas d'une prestation réalisée par un prestataire extérieur, le Prestataire ne saurait par conséquent encourir, pour quelque motif que ce soit, aucune indemnité d'aucune sorte, seule la responsabilité du Fournisseur pouvant être engagée. Le Client s'adressera donc directement au Fournisseur du service ou du produit concerné pour toute demande de dédommagement ou toute autre demande relative au produit ou service commandé par l'entremise du Prestataire pour réclamer réparation.

Conciergerie Coté Ouest n'est responsable que du personnel engagé en vue de la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées par le client.

ARTICLE 7- Intuitu personae

Les services de conciergerie, intendance, management, référencement, organisation de réceptions, assistance personnelle, mise en relation de personnel de maison sont strictement réservés au Client. Chaque client étant responsable de son achat, il est tenu de prendre toute mesure nécessaire pour qu'aucun tiers au contrat ne l'utilise en son nom.

Le Prestataire se réserve le droit de résilier ou de suspendre à sa seule initiative, sans mise en demeure préalable, en cas d'utilisation de services du Prestataire contraire aux présentes dispositions.

ARTICLE 8 – Résiliation

A défaut de paiement d'un achat à son échéance ou en cas de non respect des obligations prévues aux présentes conditions générales et/ou au Contrat, et nonobstant l'application des pénalités de retard mentionnées à l'article « tarifs », le Prestataire se réserve le droit de résilier l'exécution de l'utilisation du ou des crédits de plein droit, huit jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée demeurée infructueuse.

Le client disposera d'un délai de 15 jours à compter de la réception de cette mise en demeure pour procéder au règlement des sommes dues et procéder à l'enlèvement des biens entreposés.

En tout état de cause, le Prestataire pourra exiger le règlement des sommes qui auraient été exigibles jusqu'à l'expiration du contrat, sans préjudice des dommages et intérêts qu'il pourra solliciter et des pénalités prévues à l'article 4.3 des présentes.

Le client pourra cesser de faire appel aux services de CONCIERGERIE COTE OUEST à tout moment. L'abonnement contracté sera conservé dans son intégralité. Les prestations acceptées par devis devront être réglées, même si leur exécution est dénoncée par le Client.

ARTICLE 9 – Informatiques et Libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet <http://www.conciergerie-coteouest.com> a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

ARTICLE 10 – Propriété intellectuelle

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 11 – Droit applicable – Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 12 – Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client seront soumis aux Tribunaux compétents de la ville de Bayonne.